

Historique d'Attractions et Tourisme

Le secteur du tourisme d'un jour est resté longtemps ignoré des pouvoirs publics, qui ne songeaient pas à le promouvoir spécifiquement. Il faut dire que les professionnels du secteur eux-mêmes étaient loin d'avoir conscience qu'ils faisaient partie d'une branche d'activité particulière dans le tourisme. Chacun travaillait dans son coin et les contacts entre gestionnaires d'attractions touristiques étaient rares. C'est au début des années 80 que quelques-uns d'entre eux prirent conscience de la nécessité d'affirmer l'existence de leur secteur en tant que tel et donc de créer une association professionnelle. En 1982, le projet était devenu réalité. Attractions et Tourisme fut constituée à Namur sous forme d'une association sans but lucratif. Sa première Assemblée Générale appela à sa présidence Monsieur Edmond Maldague, directeur de la Société des Grottes de Han.

1. REPRÉSENTER LA PROFESSION

Les objectifs premiers des fondateurs de l'asbl étaient de rassembler le plus grand nombre de professionnels du tourisme d'un jour et de les représenter en Communauté française de Belgique, afin de faire mieux connaître une activité déjà très dynamique et bien implantée dans toute la partie francophone du pays.

Il s'agissait donc de commencer par se faire reconnaître comme union professionnelle par les pouvoirs publics, afin d'être consulté et entendu dans les discussions sur la politique touristique en général, aussi bien sur le plan national que dans les relations avec l'étranger. Une première étape en ce sens fut franchie en 1984, quand l'association obtint une représentation à titre consultatif au conseil d'administration de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT).

L'année 1986 fut un moment décisif. Attractions et Tourisme fut reconnue comme un partenaire à part entière dans le monde du tourisme.

Des délégués de l'association furent notamment invités à participer à plusieurs entretiens avec le ministre du Tourisme de la Communauté française Monsieur Edouard Pouillet, à propos des problèmes d'infrastructures et d'équipements touristiques.

En 1989, au moment où Monsieur Edmond Maldague prit sa retraite, l'asbl Attractions et Tourisme avait vu le nombre de ses membres multiplié par six par rapport à ses débuts. C'est Monsieur Jean de Montpellier (Jardins d'Annevoie) qui lui succéda à la présidence de l'association, une tâche qu'il assumera jusqu'en mars 1997, date à laquelle Monsieur Dominique Fallon (groupe Walibi) a pris le relais jusqu'en 2014.

Par ailleurs, deux représentants de l'association, Messieurs Michel Vankeerberghen (Grottes de Han) et Philippe Hermal (Association pour la gestion des Lacs de l'Eau d'Heure), étaient appelés à siéger au Conseil Supérieur du Tourisme, que venait de créer le ministre Monsieur Jean-Pierre Grafé.

Fin octobre 1992, suite à l'accord de la Saint-Quentin, les compétences du tourisme ont été transférées de la Communauté française aux régions wallonne et bruxelloise. En janvier 1994, le financement de l'OPT a été régionalisé: 75% de son budget provenaient de la Région wallonne et 25% de la COCOF (Commission communautaire française).

Dans le cadre de ces changements, Attractions et Tourisme a demandé d'être représentée au conseil d'administration de l'OPT par deux délégués, un Wallon et un Bruxellois. Mais ce souhait n'a pas été concrétisé tout de suite. Dans un premier temps, c'est Monsieur Michel Vankeerberghen (Grottes de Han) qui fut nommé administrateur de l'OPT. En 1995, la représentation d'Attractions et Tourisme fut renforcée par la cooptation de Monsieur Thierry Meeus (Mini-Europe) au conseil d'administration, tandis que Monsieur Michel Vankeerberghen (Grottes de Han) était également appelé à siéger au Bureau exécutif de l'OPT.

Pour refléter ces changements institutionnels, l'asbl Attractions et Tourisme s'est dotée, à partir de 1997, de deux vice-présidents, un Wallon Monsieur Jacques Crul (Blegny-Mine) et un Bruxellois alternativement Messieurs Jean Auquier (Centre Belge de la Bande Dessinée) et Etienne Claude (Bruparck et Atomium).

La coopération étroite entre Attractions et Tourisme et l'OPT s'est poursuivie sans faiblir tout au long de ces années. L'asbl a collaboré avec l'OPT tant pour la réalisation des guides que pour les plans et actions de promotion du tourisme de la Wallonie et de Bruxelles.

En 2007, l'OPT s'est transformé en Wallonie-Bruxelles Tourisme. Notre association s'est vue attribuer le poste de la vice-présidence pour le secteur privé au travers de Monsieur Michel Vankeerberghen. Cette représentativité a pris une nouvelle dimension avec la nomination en 2014 de Monsieur Michel Vankeerberghen au poste d'administrateur-délégué de Wallonie Bruxelles Tourisme.

En 2014, un nouveau virage important a modifié le paysage touristique : la régionalisation du tourisme. Dès 2017, la Wallonie s'est dotée de sa propre agence de promotion du tourisme, Wallonie Belgique Tourisme. Quant à Bruxelles, elle a fait le choix de visit.brussels.

Notre association a aussi répondu à cette régionalisation en nommant à sa présidence en 2014, Monsieur Yves Swaelus (Halles Saint-Gery à Bruxelles). Nous avons souhaité donner un signe fort à Bruxelles pour montrer que notre association avait autant à cœur la défense de ses membres bruxellois que wallons.

Si notre association a renforcé sa présence au sein de Wallonie Belgique Tourisme, il a fallu convaincre pour qu'à Bruxelles nous soyons intégrés au sein d'un Comité Stratégique nouvellement créé. Notre secteur y sera représenté par Monsieur Michaël Merchiers (Attractions et Tourisme) pendant 5 ans et par Madame Julie Almau Gonzalez (Atomium). Actuellement, seule Madame Julie Almau Gonzalez siège au sein de ce Comité Stratégique.

Après cette présidence bruxelloise, notre association a désigné en 2017 Monsieur Etienne Claude (Musée Wellington et Mémorial 1815) pour reprendre ce mandat durant 2 ans.

Depuis 2019, c'est Monsieur Bernard Torlet (Abbaye de Maredsous) qui assure la présidence.

Enfin, notre association a depuis sa création toujours su nouer des relations constructives avec les différents ministres du tourisme de Wallonie et de Bruxelles. Si depuis la régionalisation, les relations avec la Wallonie se sont renforcées, il n'en va pas de même à Bruxelles où notre association ne parvient pas à disposer d'une écoute sur les besoins et attentes du secteur.

2. UN SECTEUR EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Depuis 1982, le nombre d'attractions touristiques a augmenté de façon considérable. Deux facteurs sont liés à cette croissance : les aides européennes dans le cadre des Objectifs I et II ainsi que des investissements du secteur privé.

De 1994 au début des années 2000, les Fonds Européens de Développement Economique et Régional ont permis la naissance de pas moins d'une trentaine d'attractions principalement dans les provinces de Hainaut, Luxembourg et Liège.

Généralement, il s'est agi de réhabilitations de patrimoine existant ou de créations de sites développant diverses nouvelles technologies des loisirs, des centres d'interprétation, des parcours spectacles ou des shows multimédia.

Le développement des activités d'Attractions et Tourisme s'est aussi reflété dans son cadre permanent. L'asbl employait début 2001 deux équivalents temps plein et demi : une personne à temps plein occupée à l'OPT pour y gérer les années à thèmes et l'équipe au siège social avec deux personnes représentant 1,5 ETP. S'y ajoutait le travail bénévole des administrateurs. En 2000, l'asbl s'est dotée d'un administrateur délégué, fonction confiée à Monsieur Michel Vankeerberghen (Grottes de Han).

QUARANTE ANS DE DEVELOPPEMENT

- 26 mai 1982 : constitution de l'asbl Attractions et Tourisme à Namur
- 1983 : 24 membres, représentant 27 attractions
- 1985 : 43 membres, représentant 65 attractions
- 1986 : 68 membres, représentant 87 attractions
- 1990 : 120 membres, représentant 165 attractions
- 1994 : 139 membres, représentant 182 attractions
- 1998 : 173 membres, représentant 216 attractions
- 2000 : 187 membres, représentant 230 attractions
- 2010 : 201 membres, représentant 218 attractions
- 2020 : 215 membres, représentant 248 attractions

3. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU SECTEUR

À partir de 1999, Attractions et Tourisme est entrée en négociations avec le Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail en vue de son agréation en tant qu'organisation professionnelle patronale permettant ainsi la mise en place d'une commission paritaire spécifique aux attractions touristiques du secteur privé.

Afin d'atteindre cet objectif, une nouvelle association faitière à l'échelon fédéral, baptisée ATTA, comprenant Attractions et Tourisme, Toeristische Attrakties et Belgoparks a été créée. Ses missions et compétences s'étendaient à toute matière légale de compétence fédérale afin de pouvoir agir d'une seule voix quand cela s'avérait nécessaire.

En attendant la mise en place de cette nouvelle commission paritaire, une partie importante de notre secteur, les asbl, émargeant à la CP 329 du secteur non-marchand, a été défendue grâce à un mandat obtenu en 2000 auprès de la CESSoc (Confédération des Employeurs des Secteurs Socio-Culturels).

La Commission Paritaire 333 compétente pour les attractions touristiques privées a été fondée en décembre 2003. Les conventions collectives de travail se sont faites par étape en étroite collaboration avec la FEB qui nous a accompagné et guidé dans ces négociations.

Outre les accords sectoriels bisannuels, les grandes négociations ont concerné la mise en place d'une flexibilité adaptée à la réalité de notre secteur ainsi que la réalisation d'une classification/description de fonctions assortie de barèmes. Ces négociations se sont toujours passées dans un cadre constructif avec le banc syndical.

Notre association s'est pleinement impliquée dans cette commission paritaire 333, en prenant notamment en main la gestion du Fonds de formation devenu Fonds social en 2020. La gestion quotidienne de l'asbl ATTA est aussi assurée par notre association.

Au niveau des Commissions Paritaires 329.02 (pour les asbl de Wallonie et Bruxelles) et 03 (pour les asbl de Bruxelles bi-communautaires), les travaux relatifs à la mise en place de conventions collectives de travail pour notre secteur ont été plus fastidieux. Cette commission paritaire regroupe différents sous-secteurs aux réalités très différentes.

Les tentatives d'aboutir à des accords spécifiques pour le tourisme non-commercial n'ont pas été possibles.

Notre association s'est investie dans les deux fonds sectoriels liés à ces commissions paritaires 329.02 et 03 et dont les enjeux sont importants pour les attractions touristiques. Le premier, est le Fonds Maribel qui favorise la création d'emplois au travers d'un retour sur cotisations patronales. Le second, est le Fonds de formation du secteur, le Fonds 4S, qui dispose de moyens importants.

4. PROFESSIONNALISER LE SECTEUR

Depuis sa fondation Attractions et Tourisme a toujours eu le souci de favoriser l'accroissement de la qualité des attractions. L'asbl a ainsi veillé à faire d'Attractions et Tourisme un outil de formation pour ses membres.

En effet, le secteur des attractions et du tourisme d'un jour n'est pas une activité économique comme les autres. Même si les gestionnaires d'attractions doivent se préoccuper de la rentabilité de leur activité, cet objectif ne peut être atteint et garanti que si le gestionnaire et le personnel ont constamment à l'esprit qu'ils travaillent d'abord pour le plaisir et la satisfaction du touriste. L'asbl a donc offert des possibilités à ses membres de moderniser et de professionnaliser la gestion de leur attraction. Elle leur a également ouvert la voie vers de nouveaux créneaux de promotion. À l'époque, par exemple, beaucoup de musées ne faisaient pas de promotion de leur activité car ce genre d'approche leur semblait trop commerciale pour la sphère culturelle qui est la leur. Néanmoins, dès qu'ils ont compris la dimension touristique de leur activité, ils n'ont plus hésité à recourir et à participer aux diverses actions promotionnelles initiées par l'association.

Pour stimuler le secteur, de multiples actions ont été menées. Chaque année depuis 1989, en automne, un colloque a été organisé à l'intention des membres. Cette journée entre les membres constitue une occasion de les maintenir informés des différents dossiers et actions qui occupent le secteur.

Les divers sujets et thèmes abordés lors de ces colloques sont évidemment d'actualité pour les attractions et sont l'occasion d'interpeller les membres sur des dossiers aussi variés que les aides à la formation et à l'emploi, l'internet, la qualité, la sécurité, l'accueil, la communication, les relations avec la presse, la reconnaissance du secteur, la présentation des marchés étrangers (Pays-Bas, France, Allemagne, Grande-Bretagne)...

Parmi les moments forts de ces colloques nous épinglerons :

- en 1998 à la CGER à Bruxelles, un Colloque national au cours duquel nous avons évoqué le passage à l'euro et ses répercussions dans le secteur touristique ;
- en 2002, au théâtre de Namur où pour les 20 ans de l'association nous avons organisé un Symposium dédié entièrement à la future reconnaissance des attractions touristiques ;
- en 2007, à Walibi, pour nos 25 ans nous avons innové avec l'organisation du 1^{er} Salon des Fournisseurs dédiés aux attractions touristiques ;
- en 2012, au Parlement européen à Bruxelles, nous avons invité nos membres et nos associations sœurs frontalières pour évoquer la place des attractions touristiques et des musées au cœur de l'Europe en la présence de la vice-présidente du Parlement Européen ;
- en 2017, à Adventure Valley à Durbuy nous avons évoqué la révision du code wallon du tourisme et plus particulièrement de la grille de classement des attractions touristiques mais également la mise en place du RGPD ;
- enfin, en 2020, notre association a tenu son 1^{er} Colloque digital innovant qui nous a permis de faire le bilan de cette année COVID-19 avec des témoignages de membres mais aussi de personnalités diverses comme la Ministre wallonne du tourisme et le Professeur de Santé Publique à l'ULB, Monsieur Yves Coppieters.

Ces rencontres constituent des moments privilégiés pour les gestionnaires du secteur. Cela leur donne l'occasion d'échanger sur leur quotidien et les sujets évoqués au cours de la journée. Ces rendez-vous sont fortement appréciés par le secteur avec une moyenne de 120 à 130 participants par colloque.

Depuis 2014 et la régionalisation du tourisme, notre association a également mis en place un Colloque spécial Bruxelles afin de répondre aux besoins particuliers de ses membres bruxellois.

Pour stimuler les responsables des attractions à améliorer sans cesse la valeur de ce qu'ils proposent aux touristes, l'association a souhaité la création d'une sorte de label de qualité, qui consacrerait ceux qui ont fourni un effort particulier pour garantir la qualité de l'accueil des visiteurs.

Pour atteindre cet objectif, diverses études ont été menées en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et le GT4 (Groupe de Travail constitué de l'Institut Arthur Haulot, de la Licence en Tourisme de l'ULB, la FUCAM et du CAFDT de Tournai). La première de ces études a permis d'établir les bases d'une reconnaissance des attractions touristiques: une définition précise ainsi que des critères de base qui déterminent cette appellation (nature de l'activité, heures d'ouverture, respect des législations liées à l'activité,...). La deuxième étude, plus pointue, a déterminé un référentiel qualité basé sur une série de critères objectifs permettant la classification des attractions. Une grille d'analyse a été mise en place et testée sur un échantillon d'une cinquantaine d'attractions afin de la valider. Les résultats de ces deux études et leurs implications ont été présentés aux membres et approuvés par ceux-ci.

Ces démarches ont abouti, en 2004, au décret de la reconnaissance des Attractions Touristiques dans le Code Wallon du Tourisme et, en 2007, aux arrêtés d'application pour mettre en place la classification des Attractions Touristiques de Wallonie. Cette législation a constitué une première européenne pour le secteur du tourisme d'un jour. Au fil des ans, une centaine d'Attractions Touristiques ont été autorisées et se sont vues dotées d'un classement de 1 à 5 soleils. Dix ans plus tard, la législation a déjà pris un « coup de vieux » face aux réalités du terrain. Il a été nécessaire en 2017 d'effectuer une révision de l'arrêté ainsi que de la grille de classement vu l'évolution constante du contexte touristique.

Nous travaillons également activement avec le CGT et WBT dans le cadre de la collecte des données statistiques de fréquentation de notre secteur. En 2001, la collecte des données de fréquentation se faisait encore de façon morcelée par divers intervenants (provinces, maisons du tourisme,...) ce qui avait comme conséquence qu'il était impossible d'avoir une vue d'ensemble régionale. Notre association s'est donc investie avec le CGT pour inciter ses membres à fournir ses données uniquement à l'Observatoire du Tourisme wallon. Cela a permis une récolte des chiffres de fréquentation d'un échantillon de plus de 200 attractions touristiques à partir de 2004.

Grâce aux fonds européens entre 2007 et 2013, notre association a équipé 75 attractions touristiques d'une solution de caisse permettant la collecte automatisée des données de fréquentation et de provenance des visiteurs et l'envoi de ces données au CGT.

Ces actions cumulées ont permis dès 2012 de présenter avec le CGT les premiers chiffres de fréquentation à l'échelle de la Wallonie tant en nombre de visiteurs qu'en provenance de ceux-ci. Depuis lors, une présentation de ces chiffres se fait chaque année lors de l'Assemblée Générale de notre association pour tirer ainsi le bilan de l'année écoulée.

Toujours avec le CGT et WBT, notre association a aussi mis en place des « fiches pratiques » destinées aux gestionnaires du secteur mais aussi aux représentants des organes de gestion afin de les conseiller dans différents domaines tels que la communication, l'investissement, la gestion des ressources humaines,...

Nous avons mis aussi en place un processus d'analyse micro-économique de nos entreprises en Wallonie. Depuis 2015, notre association s'est attelée à analyser le volet économique du secteur. Ce travail s'est réalisé en plusieurs phases. Une première phase de novembre 2015 à janvier 2016 au cours de laquelle nous avons concentré nos efforts auprès des 27 attractions rencontrées lors de la phase de diagnostic sectoriel. Avec elles, nous avons pu éprouver une grille de collecte des données et affiner cette dernière suivant les cas concrets rencontrés sur place. Depuis lors, notre association a réalisé une collecte de données sur un échantillon plus important de 155 attractions touristiques pour lesquelles elle dispose de données économiques de 2014 à 2019. Cette première base chiffrée nous a aidé à établir un premier diagnostic qui devra s'affiner d'année en année pour mieux orienter la politique touristique et économique pour les attractions touristiques.

5. PROMOUVOIR LE SECTEUR

L'association Attractions et Tourisme ne s'est pas contentée de faire reconnaître l'importance du secteur du tourisme d'un jour dans les sphères officielles et de collaborer activement avec les pouvoirs publics. Très vite, les responsables de l'asbl ont entrepris de mieux faire connaître par le grand public les activités de chacun de ses membres.

Dès 1986, Attractions et Tourisme réalise et distribue la première carte-panneau du sud de la Belgique, où sont mises en évidence toutes les attractions membres de l'association.

L'année suivante, l'activité de promotion passe à une vitesse supérieure: c'est la sortie du premier guide Wallonie-Bruxelles d'Attractions et Tourisme, une publication de 24 pages, diffusée à 600.000 exemplaires, qui décrit les 87 attractions gérées par les membres de l'association. Dès le début, l'Office de Promotion du Tourisme a apporté son soutien financier à cette initiative.

Depuis 1987, la publication du guide Attractions et Tourisme est devenue une tradition qui se renouvelle chaque année. Au fil des ans, le Guide s'est enrichi des nouvelles adhésions enregistrées par l'association. En 1990, son tirage avait atteint 850.000 exemplaires, dont 200.000 étaient diffusés au sein des foyers flamands par le biais du quotidien "Het Laatste Nieuws".

Le dynamisme manifesté par Attractions et Tourisme a d'ailleurs eu un écho au nord du pays. Des responsables d'attractions touristiques de Flandre ont, en 1989, constitué leur association professionnelle, Toeristische Attrakties. Elle a édité sa propre brochure et a choisi d'emblée la voie de la collaboration avec l'asbl francophone. Les deux associations ont commencé par échanger 60.000 guides, afin d'assurer, par l'intermédiaire de leurs membres, la diffusion des deux éditions dans l'ensemble du pays, tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Cette collaboration entre les attractions du nord et du sud du pays s'est intensifiée à partir de 1992, une année à marquer d'une pierre blanche, non seulement parce que Attractions et Tourisme fêtait son dixième anniversaire, mais parce que les autorités touristiques du pays avaient décidé de faire de 1992 l'Année des Attractions, consacrant ainsi l'importance du secteur du tourisme d'un jour.

À cette occasion, les associations francophones et néerlandophones ont décidé d'éditer un guide national des attractions touristiques en quatre langues : français, néerlandais, anglais et allemand. Le plan de promotion et de distribution de ce guide a été établi au plan national, par un groupe de travail où se sont rencontrés les représentants des deux associations (Attractions et Tourisme et Toeristische Attrakties), ainsi que de l'Office de Promotion du Tourisme Wallonie- Bruxelles (OPT) et du Vlaams Commissariaat-Generaal voor Toerisme (VCGT).

Depuis lors, la diffusion du guide n'a cessé de s'étendre en dépassant au début des années 2000, 1.600.000 exemplaires. Il reçut à cette période le soutien financier de la SNCB, outre celui de l'OPT Wallonie Bruxelles et du VCGT. Le secteur des attractions touristiques confirmait ainsi qu'il était à la hauteur de sa vocation: rendre les frontières perméables et contribuer à la naissance de nouvelles formes de coopération.

Ces guides furent diffusés dans le secteur de l'hébergement, dans les offices de tourisme de tout le pays, dans les foires et salons, mais aussi en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grande-Bretagne, et même aux Etats-Unis et au Canada.

En 2010, ce Guide pris une nouvelle dimension avec l'adoption d'une marque commune « 365 journées découvertes » qui s'appuyait sur une édition papier mais aussi sur des outils numériques avec un site 365.be reprenant l'offre nationale et une application pour smartphone.

En 2013, la Wallonie a débloqué un budget spécifique destiné à stimuler le tourisme intérieur et wallon en particulier. Ce budget a servi à éditer un Guide spécifique à la Wallonie sur base des pages wallonnes du Guide 365 agrémenté de coupons de réductions. Son tirage était de 350.000 exemplaires. Les coupons ont permis de mesurer l'efficacité du plan de distribution qui a été adapté d'année en année.

L'année 2017 sera celle d'un grand changement généré par la régionalisation du tourisme. Après 25 ans de collaboration avec nos collègues de Flandre, nous avons dû faire le constat qu'il n'était plus possible d'éditer ensemble ce Guide national. Chaque association a donc développé ses propres outils. Notre association a conservé et souhaité capitaliser sur la marque 365. Nous avons ainsi créé la plateforme 365.be regroupant tous nos outils de communication. Notre association a édité un Guide pour la Wallonie et un Guide pour Bruxelles jusqu'en 2020. En 2021, nous avons remis en place une édition commune Wallonie-Bruxelles comme à ses débuts en 1987. Le Guide Wallonie avec les coupons de réductions est toujours en place. En 2020, le site 365.be a été fortement amélioré pour une meilleure expérience de navigation. Une toute nouvelle web-app a aussi été développée pour une utilisation optimale sur les mobiles. L'intégration de la vente en ligne de tickets a été une des nouveautés importante en 2020.

La clientèle groupes de nos attractions a aussi fait partie des cibles de communication de notre association. Ainsi en octobre 1998 est sorti un nouveau guide: le Guide des forfaits pour écoles et groupes, lui aussi réalisé à l'échelle nationale. Ce deuxième guide présentait les entreprises de tourisme d'un jour qui proposent des formules forfaitaires, combinant généralement deux ou trois attractions avec un repas ou un pique-nique.

Bien qu'orientés principalement vers les écoles, une majorité de ces programmes forfaitaires pouvaient s'adapter à des groupes de tout âge. D'autres étaient orientés plus spécifiquement vers les jeunes ou les seniors. Ce guide a été diffusé par la Fédération Belge des Exploitants d'Autobus et Autocars (FBAA) auprès de tous les autocaristes du pays. Celle-ci a apporté également sa contribution financière à cette parution.

En 2010, notre association a souhaité avoir une nouvelle approche de cette clientèle de groupes au travers d'un événement qui rassemblerait les responsables de groupes de Belgique et les attractions touristiques. Ainsi est né le Workshop 365.be qui a accueilli annuellement environ 350 responsables de voyages en groupe de tout le pays au cours d'une journée alliant la visite d'une attraction, un repas animé et une demi-journée de rencontre, sous la forme d'un workshop, avec les attractions touristiques de Wallonie et de Bruxelles. Cette journée a été construite en étroite collaboration avec Wallonie Belgique Tourisme et la FBAA sur qui nous avons pu compter pour relayer cette initiative auprès de l'ensemble des autocaristes du pays.

Les valeurs et objectifs d'Attractions et Tourisme

1. Les membres, notre ADN

La vie associative d'Attractions et Tourisme est très riche et se base sur :

- une solidarité entre les grandes et les petites attractions touristiques ;
- une communication soignée au travers de newsletter, de communiqués,... ;
- des rencontres régulières et conviviales (Assemblée Générale, Colloque, matinées RH, formations, Workshop, foires & salons, événements,...) ;
- des visites de terrain ;
- des conseils prodigués pour les Soleils, Wallonie Destination Qualité, les matières sociales,... voire plus individualisés ;
- un accompagnement sur des thématiques précises (vente en ligne, RGPD,...) ;
- des études pointues (chiffres de fréquentation annuelle, analyse micro-économique,...).

2. La défense des intérêts du secteur, un enjeu et une stratégie prioritaire

Attractions et Tourisme est une association représentative, présente sur le terrain et écoutée.

Dans le secteur touristique wallon :

- auprès de la (du) Ministre du Tourisme et de son cabinet ;
- auprès de Wallonie Belgique Tourisme avec 3 mandats d'administrateurs privés et la vice-présidence privée,... et 6 personnes au bureau du Club Loisirs ;
- auprès du Commissariat général au Tourisme pour les études, les Soleils, Wallonie Destination Qualité,... ;
- au Comité Technique des Attractions Touristiques avec 12 mandats et la présidence ;
- au Conseil du Tourisme avec un mandat.

Dans le secteur touristique bruxellois :

- auprès du (de la) Ministre du Tourisme et de son cabinet ;
- auprès de visit.brussels avec un mandat au Comité Stratégique.

Dans le secteur social :

- au sein du Conseil d'Administration de ATTA (Attractions et Tourisme – Toeristische Attracties : asbl faîtière reconnue comme organisation patronale représentative) et de la Commission Paritaire 333 compétente pour les attractions touristiques du secteur privé ;
- au sein du Conseil d'Administration de la CESSoc (Confédération des Employeurs des Secteurs Socio-Culturels et Sportifs : asbl reconnue comme organisation patronale représentative) et des Commissions Paritaires 329.02 et 03 compétentes pour les attractions touristiques constituées en asbl du secteur non-marchand ;
- au sein du Fonds Social de la Commission Paritaire 333 (Fonds de formation et gestion de la prime syndicale) ;
- au sein du Fonds 45 (Fonds de formation) et du Fonds Maribel des Commissions Paritaires 329.02 et 03.

3. La promotion des membres

Attractions et Tourisme assure la promotion touristique de ses membres. La force principale de cette promotion réside dans la qualité de son contenu et de la fiabilité de l'information collectée, vérifiée, mise à jour et diffusée au travers :

- de la plateforme 365.be avec des guides papier, un site web et une web-app ;
- des partenariats médias (La Une, VivaCité, l'Avenir, Moustique, Le Vif, Paris-Match,...) ;
- des partenariats institutionnels (WBT, FBAA, SNCB, STIB,...) ;
- des partenariats touristiques (MSW, Logis de Belgique, Accueil Champêtre en Wallonie, Gîtes de Wallonie, Walcamp, Vilvac, Kaléo, les Auberges de Jeunesse,...) ;
- des partenariats commerciaux (Intermarché, Charles Liégeois,...).

Structure et management

1. Un Conseil d'Administration représentatif et investi

Le Conseil d'Administration est composé de 17 administrateurs :

- une quasi parité hommes/femmes ;
- au moins 2 représentants de Bruxelles ;
- au moins 2 représentants de chaque province de Wallonie ;
- les 3 pôles (culturel, naturel et récréatif) sont représentés ;
- un équilibre entre les petites et les grandes attractions ;
- tous les statuts juridiques sont représentés (privés, asbl et public).

Le Conseil d'Administration se réunit de 6 à 8 fois par an.

2. Une petite équipe pluridisciplinaire, dynamique, efficace et polyvalente

- Marie-Ange HALIN, entrée le 09.09.1988, secrétaire de direction, en charge des relations avec les membres pour la plateforme 365.be, les AG, les Colloques, les Passeports,... et des tâches administratives de l'asbl.
- Séverine PEKEL, entrée le 11.02.2019, chargée de projets, en charge de la comptabilité et de l'analyse microéconomique.
- Michaël MERCHERS, entré le 01.01.2001, adjoint à la direction, en charge de la communication avec les membres et de leur accompagnement, des actions de promotion et des partenariats, de la communication digitale, des matières sociales et de la logistique.
- Michel VANKEERBERGHEN, entré le 01.05.2012, directeur, en charge des contacts institutionnels, de la représentation de l'association, des relations publiques, du suivi budgétaire et de la gestion des Ressources Humaines.

Définition d'une attraction touristique

Selon le Code Wallon du Tourisme, une attraction touristique est : « *Le lieu de destination constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux sans réservation préalable, à l'exclusion des activités foraines.*

Ne constituent pas une attraction touristique les lieux offrant une simple location de matériel, les paysages, les villes, les sites librement accessibles et les lieux destinés à la pratique sportive pure, à l'organisation de spectacles, d'événements culturels, sportifs ou festifs. »

Les attractions touristiques sont reprises dans un des trois pôles suivants.

- Pôle d'intérêt naturel : un centre d'activités axées principalement sur la nature ou l'environnement. Avec la typologie suivante : les Grottes, les Jardins, parcs et sites naturels ainsi que les Parcs animaliers, zoologiques & aquariums.
- Pôle d'intérêt culturel : un centre d'activités axées principalement sur les arts, l'histoire, les sciences ou les techniques. Avec la typologie suivante : les Abbayes et monuments religieux, l'Archéologie, l'Art, l'Artisanat et le savoir-faire, les Châteaux, citadelles et beffrois, le Folklore et l'histoire locale, l'Histoire, les Musées et parcs scientifiques, le Patrimoine automobile et ferroviaire, le Patrimoine industriel et les ouvrages d'art, les Produits de terroir et le Tourisme de mémoire.
- Pôle d'intérêt récréatif : un centre d'activités axées principalement sur les activités de distraction ou ludiques. Avec la typologie suivante : les Bateaux touristiques et les croisières, les Draisines et les trains touristiques, les Kayaks, les Parcs aventure, les Parcs à thème et les parcs d'attractions, les Parcs récréatifs, nautiques et aquatiques.

Les attractions touristiques doivent pouvoir accueillir les trois types de visiteurs suivants.

- Touristes : toute personne qui, pour les loisirs, la détente ou les affaires, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci et qui séjourne hors de sa résidence habituelle.
- Excursionnistes : toute personne qui, pour les loisirs ou la détente, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci et qui effectue les déplacements nécessaires entre sa résidence habituelle et le lieu de destination en une seule journée.
- Visiteurs locaux : toute personne qui, pour le loisir ou la détente, se rend dans un lieu de destination situé dans la commune où elle réside habituellement ou dans une commune limitrophe à celle-ci.